

LE GRAND SOIR

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



mardi 15 octobre 2013

Thierry LAMIREAU du blog lesoufflecestmavie.unblog.fr mis en examen suite à une plainte du groupe BOLLORE

Thierry LAMIREAU

Thierry Lamireau du blog lesoufflecestmavie.unblog .fr mis en examen, vendredi 11 octobre 2013, par une juge du Tribunal de Grande Instance de PARIS suite à une plainte du groupe Bolloré ! (Thierry Lamireau et extraits de bastamag.net)

Le groupe Bolloré a déposé une plainte en diffamation contre son blog suite à la publication d'un article de synthèse sur l'accaparement des terres repris à l'origine sur le site bastamag.net.

La mise en examen vient d'arriver ce vendredi 11 octobre 2013.

Pour commencer, le 1er août 2013, Julien Lussou, directeur de publication, et Ivan du Roy, journaliste du site d'information Basta ! se sont vu signifier leur mise en examen par Mme Saida Kelati, juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris. Deux autres journalistes de Basta !, Nadia Djabali et Agnès Rousseaux, co-signataires de l'article sont aussi concernées par cette plainte.

Cette mise en examen fait suite à une plainte en diffamation déposée par le groupe Bolloré suite à la publication d'un article de synthèse, le 10 octobre 2012. S'appuyant sur des rapports des Nations Unies et d'organisations internationales, cet article dresse un état des lieux du mouvement d'accaparement de terres en Afrique, en Amérique latine ou en Asie et des grandes entreprises françaises qui y sont impliquées.

Plusieurs passages, dont ceux où le groupe Bolloré est cité, sont incriminés . Il est le seul des grands groupes français mentionnés dans l'article à avoir engagé des poursuites. Le groupe Bolloré a déjà attaqué en justice plusieurs médias, dont France Inter suite à la diffusion d'un reportage sur ses activités au Cameroun, ainsi que le journal Témoignage Chrétien [1].

Pierre Haski, directeur de publication du site Rue 89 est également mis en examen. [2] Rue 89 avait signalé l'article dans sa « vigie » (revue de presse signalant « le meilleur du Web »).

Désormais, Thierry Lamireau, auteur du blog lesoufflecestmavie.unblog.fr vient d'être aussi mis en examen ce vendredi 11 octobre 2013 par la juge Saida Kelati du Tribunal de Grande Instance de Paris.

A la différence des sites de journalistes Basta ! et Rue 89, Thierry Lamireau n'est pas un journaliste même si parfois sa position est similaire. Son action est plus celle d'un « lanceur d'alerte » notamment dans les sujets liés aux problèmes de société, environnementaux comme le nucléaire ou de santé publique.

Il reste donc à se défendre !...position plus ardue que les journalistes qui ont parfois un service juridique spécialisé pour ce genre de situation.

Il reste une mise en examen, à effectuer vers le mois de janvier 2014, en direction d'un autre site et la procédure suivant son déroulement « normal », d'après la juge d'instruction, le procès ne commencera probablement pas avant 2015 !

Je dois donc me défendre **SEUL** et malheureusement avec l'implication de dépenses liées aux frais d'avocat !

La lutte du « pot de terre » contre « le pot de fer » est à nouveau engagée...le procès à Paris arrivera donc en 2015...ce sera une épreuve personnelle...mais

nous n'avons qu'une vie sur terre alors je fonce droit devant !

Thierry LAMIREAU

Lien du texte à l'origine de la plainte de Bolloré :

<http://lesoufflecestmavie.unblog.fr/2012/10/10/pillage-bollore-credit-...>

[1] <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2010-06-22-Jusqu-ou-ira-la-lecon-de>

[2] <http://www.rue89.com/2013/08/01/rue89-bastamag-mis-examen-plainte-grou...>

lesoufflecestmavie.unblog.fr

<http://lesoufflecestmavie.unblog.fr/2013/10/11/thierry-lamireau-du-blog-lesoufflecestmavie-unblog-fr-mis-en-examen-suite-a-une-plainte-du-groupe-bolloré-thierry-lamireau-lesoufflecestmavie-unblog-fr/>

<http://www.legrandsoir.info/thierry-lamireau-du-blog-lesoufflecestmavie-unblog-fr-mis-en-examen-suite-a-une-plainte-du-groupe-bolloré.html>